

# 63<sup>e</sup> FOIRE DU VALAIS MARTIGNY *J'y vais!*

## Gobelets réutilisables - guide des exposants du 29 septembre au 8 octobre

Version synthétique mai 2023

### Table des matières

1. PRINCIPE GÉNÉRAL
2. ORGANISATION, LOGISTIQUE ET PÉRIMÈTRE DE RESPONSABILITÉS.
3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?
4. CONCLUSION

## 1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Soutenue par une majorité d'exposants et de visiteurs lors de sondages réalisés en 2021 et en 2022, la Foire du Valais a décidé d'interdire le plastique à usage unique sur l'ensemble de son enceinte dès l'édition 2023. Cette décision a été communiquée durant la séance « traiteurs » en août 2022, puis rappelée lors de l'envoi des dossiers d'inscriptions en janvier 2023. Le principe général fait partie intégrante du règlement de la Foire et de son avenant F&B disponibles depuis janvier 2023 sur notre site internet, dans la rubrique « espace exposant ».

Les objectifs de cette mesure sont de réduire drastiquement les déchets polluants, d'améliorer la propreté du site et de poursuivre une transition écologique lancée en 2022 par une décarbonisation progressive de son organisation. Cette mesure s'intègre dans un concept global d'investissements dans la durabilité qui touche également des secteurs divers et variés comme la sécurité, l'amélioration du tri des déchets en amont par les visiteurs, la prévention contre une suralcoolisation, les transports, l'accès aux personnes à mobilité réduite ou l'utilisation de chauffages à pellet.

Ainsi, dès cette année, tous les verres en plastique devront être remplacés par des gobelets réutilisables standards, ce qui élimine de fait le plastique à usage unique. Il est important de souligner que pour les exploitants utilisant leur propre vaisselle non plastique lavable et réutilisable, telle que des verres en verre, en carton ou en porcelaine, il n'y aura pas de changement par rapport aux éditions précédentes. Aussi, la vente de bouteilles PET reste autorisée, car des poubelles permettant leur recyclage seront largement réparties sur le site. En revanche, toute assiette, boîte d'emballage et couverts en plastique jetable et utilisés notamment pour les mets à l'emporter seront interdits et devront être remplacés par des matières papier/carton ou par des matériaux biodégradables.

**L'utilisation de plastiques à usage unique sera donc entièrement interdite sur la Foire du Valais. Ce document vise à décrire l'intégration d'un système centralisé de gobelets lavables et réutilisables dès l'édition 2023.**

## 2. ORGANISATION, LOGISTIQUE ET PÉRIMÈTRE DE RESPONSABILITÉS.

Le stock de gobelets réutilisables sera géré exclusivement par le personnel de la Foire du Valais sur le site de la manifestation. Tout gobelet non-officiel provenant d'un assortiment externe sera interdit dans l'enceinte. Un magasin central sera mis en place entre les chemins de fer et l'Espace Live pour que tout exposant puisse se fournir quotidiennement en fonction de ses besoins. 3 chalets répartis dans l'enceinte de la manifestation seront également gérés par le personnel de la Foire du Valais pour récupérer les gobelets sales et rendre les consignes aux visiteurs.

Chaque exposant devient responsable de son stock de gobelets une fois celui-ci retiré au magasin « gobelets exposant ». FVS Group décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Tout exposant utilisant au minimum 1 type de gobelet réutilisable de l'assortiment mis à disposition doit accepter tout type de gobelets en retour et en restituer la consigne fixée à 2.-/ gobelet. Exemple : L'exposant qui utilise uniquement des gobelets « godet à vin 1dl » est tenu de reprendre et de restituer la consigne d'un gobelet « bière 2.5 dl ». Il sera donc très important que l'exposant dispose de pièces de 2.- en suffisance pour rendre la consigne lors de la réception des gobelets sales en retour. Les chalets mis en place sur le site permettront de soulager un maximum d'exposants dans cette tâche.

Etant donné leur possibilité d'être lavés et réutilisés, les verres en verres pour le vin et la bière sont autorisés. La vente de bouteille en PET reste autorisée sans obligation de l'accompagner d'un gobelet. Les tasses ou gobelets en carton sont également autorisés. L'ensemble de ces contenants alternatifs aux gobelets réutilisables ne seront pas soumis à une consigne. Autrement dit, seuls les gobelets officiels, fournis par le magasin central, seront vendus avec une consigne de 2.- au visiteur.

Les exposants offrant gratuitement de la boisson/nourriture à leurs clients sur leur stand pourront également « entrer » dans ce système et utiliser des gobelets réutilisables ou trouver une alternative au plastique telle que le papier/carton ou le verre en verre. Le magasin dispose uniquement de gobelets selon l'assortiment décrit plus loin dans ce document. L'achat de vaisselle et d'emballages en matière papier/carton ou biodégradables ne sera pas possible dans ce magasin. Pour ce type de produit, l'exposant est tenu de se fournir avant la Foire auprès d'un fournisseur de son choix.

**Magasin Gobelet Exposant : Distribution, collecte et stockage**

**Chalet Gobelet Visiteurs : Retour de gobelets et consigne pour les visiteurs**



## 3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- A l'aide du formulaire annexé, l'exposant effectue sa 1ère commande de gobelets (délai 30.06) qui sera à retirer dès le jeudi 28.09 au matin au magasin gobelet exposants.
- Tous les matins entre 7h00 et 9h00, les exposants viennent rapporter leur stock de gobelets sales et récupèrent leur stock de gobelets propres.
- Chaque exposant bénéficiera d'un « compte gobelets » auprès du FVS Group. Un bulletin de livraison et de retour sera délivré à chaque transaction et un décompte final sera effectué à la fin de la Foire. Aucun mouvement d'espèce sera effectué au magasin gobelets exposant situé à côté de l'Espace Live.
- Les exposants sont tenus de passer commande (mail ou téléphone) la veille pour le lendemain. Cela permettra aux équipes de préparer les commandes et d'éviter les attentes au moment de récupérer leur stock le matin.
- Le magasin gobelets exposant sera ouvert de 7h00 à 21h00. Avec un effectif plus réduit que le matin, il sera disponible en cas de rupture de stock ou de réassort durant la journée.

## 5. CONCLUSION

Cette version synthétique sera suivie d'un guide détaillé, partagé à la fin juin 2023. Le guide précèdera la séance des traiteurs en août 2023 avec l'ensemble des acteurs. Cela permettra d'anticiper l'ensemble de la logistique et de régler les derniers points ouverts.

D'ici là et en cas de besoins, veuillez contacter Damien Claivaz responsable pour la mise en place de la vaisselle réutilisable : [durabilite@fvsgroup.ch](mailto:durabilite@fvsgroup.ch) / Tél. +41 (0)27 722 00 34.